

Comité interministériel de la coopération internationale et du développement

30 novembre 2016

Relevé de décisions

Le premier ministre a réuni le 30 novembre 2016 le comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), en présence des ministres concourant à la politique française en la matière, deux ans après la promulgation de la première loi d'orientation et de programmation sur la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI) de la France, le 7 juillet 2014.

Cette réunion du CICID intervient après une année 2015 historique qui a vu la communauté internationale forger une nouvelle vision universelle du développement durable, avec l'adoption du programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, de l'Agenda 2030 et de ses 17 Objectifs de développement durable (ODD), de l'Accord de Paris pour le climat, et au lendemain du Sommet Humanitaire Mondial et des résultats de la Conférence Habitat III sur le développement urbain durable en 2016. Ces engagements internationaux s'appliquent désormais à l'ensemble des actions de la France, en particulier à sa politique de développement et de solidarité internationale. Les succès obtenus dans la réduction de la pauvreté, qui a été diminuée par deux en 20 ans, montrent que les politiques de solidarité internationale ont un réel impact sur le terrain et que les efforts doivent être poursuivis. Les Français demeurent attachés à l'effort de solidarité internationale et sont nombreux à se mobiliser dans des actions concrètes pour y contribuer.

Cette réunion se tient également dans un contexte de crises géopolitiques et humanitaires, de montée du terrorisme et d'incidences du dérèglement climatique qui affectent durablement le développement de nombreux pays. Face à ces défis majeurs pour l'avenir de la planète et de l'humanité, la politique de développement et de solidarité internationale de la France a pour objectifs prioritaires de lutter contre la pauvreté et les inégalités, y compris entre les hommes et les femmes, de promouvoir les droits de l'Homme, la santé et l'éducation, et d'accélérer les transitions nécessaires : sur le plan écologique et énergétique, en matière démographique, dans les domaines de la technologie et du numérique, et s'agissant de l'équilibre des territoires et de la gouvernance citoyenne. Ces actions doivent en particulier aider les pays les plus fragiles à prévenir et répondre aux crises, et à traiter leurs causes structurelles.

Pour contribuer à relever ces défis, le gouvernement a arrêté les orientations prioritaires suivantes :

1. Adapter la politique de développement et de solidarité internationale à l'Agenda 2030 du développement durable et aux défis actuels

La France mettra en œuvre les ODD de manière déterminée et cohérente, sur le plan national comme au niveau international dans sa politique de développement. Le gouvernement veillera à associer la société civile et toutes les parties prenantes de l'aide au développement, de manière inclusive et transparente, au processus de mise en œuvre et de suivi des ODD, dont le volet national est coordonné par la déléguée interministérielle au développement durable en s'appuyant sur les hauts fonctionnaires au développement durable. Le gouvernement rendra régulièrement compte des progrès réalisés, tant à l'échelle internationale au sein du Forum politique de haut niveau des Nations unies, que sur le plan national, devant le Parlement et la société civile (notamment le Conseil national du développement et de la solidarité

internationale et le Conseil économique, social et environnemental). Les financements publics pour le développement durable, bilatéraux et multilatéraux, seront alignés sur les ODD.

2. Fixer une trajectoire ascendante des financements publics pour le développement durable

La France renouvelle l'engagement pris collectivement au niveau européen d'allouer 0,7% du revenu national brut à l'aide publique au développement et d'atteindre 0,2% du RNB alloué en faveur des pays les moins avancés (PMA) dans le cadre de l'Agenda 2030 du développement durable. Le gouvernement mettra en œuvre les engagements présidentiels, annoncés lors de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2015, d'augmenter de 4 milliards d'euros les financements du groupe Agence française de développement (AFD) en faveur du développement durable d'ici 2020 et d'augmenter de près de 400 millions d'euros le montant annuel des dons bilatéraux à la même échéance.

Conscient de l'importance de doter l'aide au développement de moyens d'action à la hauteur de ses objectifs, le gouvernement a décidé, sous réserve de l'issue de la discussion parlementaire sur le projet de loi de finances, d'y affecter plus de 360 millions d'euros supplémentaires en 2017, essentiellement sous forme de dons. Le gouvernement mobilisera notamment la taxe sur les transactions financières afin de dégager des recettes supplémentaires en faveur du développement.

Afin de permettre à l'AFD d'augmenter sa capacité d'intervention, tout en respectant les règles prudentielles de Bâle III, le gouvernement décide de renforcer dès 2016 les fonds propres de l'Agence à hauteur de 2,4 milliards d'euros en capital. Ce levier contribuera au quadruplement des fonds propres de l'Agence d'ici 2030.

3. Accroître les moyens au service de la lutte contre les dérèglements climatiques et pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris

Au lendemain de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris sur le climat, la politique française de développement et de solidarité internationale se doit d'avoir pour mandat de mettre en œuvre cet accord et d'être entièrement compatible avec l'objectif de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action pour limiter l'élévation de la température à 1,5°C. Elle doit renforcer les capacités d'adaptation et de résilience aux effets néfastes des changements climatiques, en particulier celles des populations les plus vulnérables, promouvoir un développement à faible émission de gaz à effet de serre, afin notamment de limiter la menace sur la sécurité alimentaire, avec pour objectif d'atteindre zéro émission de gaz à effet de serre avant la fin du siècle ; et rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement décarboné et résilient aux dérèglements climatiques.

Le gouvernement confirme l'engagement présidentiel de consacrer à la lutte contre le dérèglement climatique 5 milliards d'euros annuels de financements à l'horizon 2020 et, dans ce cadre, celui de plus de doubler les financements en faveur de l'adaptation au dérèglement climatique pour atteindre au moins 1 milliard d'euros par an en 2020. Il confirme son engagement de mobiliser 2 milliards d'euros entre 2016 et 2020 pour le développement des énergies renouvelables en Afrique qui s'inscrit dans le cadre d'un engagement global de la France de financer l'accès à l'énergie en Afrique à hauteur de 6 milliards d'euros sur la même période.

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie, l'AFD fera évoluer ses modes d'intervention pour contribuer à mettre en œuvre les objectifs de l'Accord de Paris et les engagements pris par les Etats au travers des contributions déterminées nationales (CDN) dans ses stratégies géographiques, sectorielles et thématiques. L'AFD cherchera à accompagner la mise en œuvre

et le renforcement des CDN des pays en développement, leurs plans nationaux d'adaptation et leurs stratégies à long terme de développement à faible émission de gaz à effet de serre ainsi que les opérations d'investissements pour traduire ces ambitions. L'AFD cherchera à maximiser la contribution de ses financements à l'accompagnement des trajectoires de développement sobres en carbone et résilientes aux effets du changement climatique des pays en développement. Elle recherchera un équilibre entre les actions d'atténuation, d'adaptation et de prévention des risques climatiques, en particulier dans les PMA et les pays les plus vulnérables au dérèglement climatique, notamment dans le secteur agricole. Elle soutiendra également le renforcement des capacités institutionnelles des Etats ainsi que les capacités des collectivités locales et des acteurs économiques (banques et entreprises) et de la société civile pour leurs actions nationales ou locales. Elle renforcera et développera des instruments pour contribuer à la redirection des flux d'investissement privés et publics en accompagnement des objectifs fixés par l'Accord de Paris. Elle inscrira cette action dans le cadre de partenariats avec les autres agences de développement et en appui aux coalitions de l'Agenda de l'action. Par ailleurs, elle mettra en œuvre une politique adaptée de prise en compte du risque climatique pour elle-même et pour ses opérations.

Enfin, en vue d'atteindre l'objectif collectif des pays développés de mobiliser 100 milliards USD par an de sources publiques et privées d'ici 2020 pour le climat dans les pays en développement, la France plaidera pour que l'ensemble des bailleurs se dotent d'objectifs chiffrés ambitieux et croissants de financements avec des co-bénéfices climatiques, à l'instar du seuil de 50% fixé et atteint par l'AFD.

4. Renforcer la cohérence géographique de l'aide française

Le gouvernement réaffirme l'orientation prioritaire de notre aide vers **l'Afrique, continent émergent** du XXIème siècle. Il réitère l'engagement d'y consacrer au moins 20 milliards d'euros de financement entre 2014 et 2018. Par ailleurs, il s'engage à consacrer au moins 75% de l'effort financier de l'Etat en subventions et en prêts (hors annulations de dette) et au moins 85% de celui de l'AFD à la zone **Afrique et Méditerranée**.

La France renforcera sa coopération avec un certain nombre d'**autres pays partenaires dont le développement et la stabilité sont prioritaires** pour elle. Dans ce cadre, le Gouvernement autorise l'AFD à lancer une prospection dans les Balkans occidentaux et en Ukraine en vue d'évaluer la pertinence et les conditions d'une activité dans ces pays.

Dans les **autres pays en développement, principalement situés en Asie et en Amérique latine**, l'objectif est de créer les conditions d'une mondialisation régulée. La France y renforcera également son offre d'expertise et de préparation de projets, notamment dans le domaine de la lutte contre les dérèglements climatiques, à l'aide d'instruments renforcés.

L'effort financier est concentré : La moitié de l'effort en subvention de l'Etat et les deux-tiers des subventions mises en œuvre par l'AFD (hors fonds dédiés à la préparation des projets) bénéficieront à une liste de pays prioritaires recentrée sur les PMA, en particulier dans l'espace francophone.

5. Réaffirmer les engagements de la France pour faire face aux enjeux migratoires

Relevant que politique de développement et politique migratoire doivent être en cohérence eu égard au rôle des migrations pour le développement des pays partenaires, la France réaffirme que des mouvements migratoires légaux peuvent être bénéfiques pour les pays d'origine comme pour les pays d'accueil, y compris par les contributions des diasporas, et qu'il convient de traiter les causes profondes des migrations contraintes, de contribuer au renforcement des capacités de gestion des frontières et d'accueil des personnes en besoin de protection, ainsi que de lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains. L'AFD mettra en œuvre, avec les autres acteurs, un plan d'action « migrations internationales et

développement », afin de soutenir les apports positifs des migrations pour le développement, d'agir sur les facteurs structurels des migrations contraintes et de coordonner les réponses d'urgence et les actions de long terme.

6. Renforcer l'action de la France dans les pays en crise, en sortie de crise et en situation de fragilité

Conformément aux engagements français au premier Sommet humanitaire mondial en mai 2016 et aux orientations de l'Assemblée générale des Nations-Unies, le gouvernement réaffirme le rôle de la politique française de développement pour anticiper, prévenir et répondre aux crises, notamment en contribuant à traiter les fragilités, à renforcer la résilience des Etats et des acteurs locaux et en accompagnant les processus de sortie de crise. Il souligne la nécessité d'une approche globale couvrant l'ensemble des formes de crises et de fragilités, y compris climatiques et environnementales, et incluant l'ensemble des acteurs du dispositif institutionnel français compétents, afin de renforcer le continuum de l'urgence, de la stabilisation, de la reconstruction et du développement. Dans l'esprit de ce continuum, la sécurité dans son acception large est une condition du développement durable des Etats.

En vue de renforcer encore l'action de la France pour la paix et la stabilité internationale, le gouvernement décide de la création d'une facilité d'atténuation des vulnérabilités et de réponse aux crises, mise en œuvre par l'AFD. Elle s'élèvera à 100 millions d'euros par an dans le cadre du projet de loi de finances pour 2017 en cours de discussion au parlement. Il s'agit d'investir dans la prévention des crises (en particulier sanitaires, politiques, environnementales, sociales), par une action en amont sur les fragilités dont elles se nourrissent : chômage et sous-emploi des jeunes, systèmes éducatifs défaillants, tensions entre réfugiés et populations hôtes, absence de services publics sur d'importantes parties de territoire, tensions sur les ressources naturelles...). Elle contribuera par son action à la lutte contre toutes les formes de radicalisation. Elle s'inscrira dans le cadre global de redevabilité de l'AFD, en accordant une priorité aux PMA, et prêtera une attention particulière aux problématiques d'éducation, aux jeunes et à la situation des femmes et des filles.

Le Centre de crise et de soutien du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) contribuera également, par des projets ciblés, à la réponse d'urgence comme à la stabilisation des pays en crise ou sortie de crise. Son action est articulée avec celle de l'AFD et d'Expertise France en vue de développer les synergies et d'approfondir l'effet des contributions de la France.

Conformément à ses engagements à la Conférence de Londres pour la Syrie, en février 2016, la France mobilisera 200 millions d'euros de dons sur la période 2016-2018, notamment au profit de la jeunesse et de l'éducation, en mettant l'accent sur le Liban. L'enseignement de la langue française et l'éducation aux valeurs universelles associées à la Francophonie (démocratie, paix, culture des droits de l'Homme) seront promus.

Enfin, le gouvernement s'engage dès 2017 à refondre sa stratégie d'intervention dans les Etats fragiles et les situations de fragilités, et à lancer les travaux de la nouvelle stratégie humanitaire de la France pour la période 2018-2021. Il s'assurera du lien nécessaire entre l'effort pour le développement durable et la réponse aux besoins humanitaires d'urgence.

7. Mettre en œuvre le rapprochement stratégique et opérationnel de l'AFD et de la Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Conformément à la décision du Président de la République qu'un dispositif de financement cohérent sur le plan national et international réponde aux enjeux du développement durable, le gouvernement acte les grandes orientations du rapprochement stratégique entre le Groupe

AFD et le Groupe CDC qui interviendra lors de la signature d'une charte d'alliance entre les deux institutions lors du 75^{ème} anniversaire de l'AFD, le 6 décembre 2016. Les deux institutions se renforceront mutuellement en bénéficiant de synergies dans l'usage de leurs compétences, réseaux et outils de financement respectifs. Un véhicule de financement commun pour accompagner des projets d'infrastructures dans les pays en développement, principalement ceux portés par des acteurs économiques français, sera créé : la CDC y apportera une contribution initiale de 500 millions d'euros que l'AFD abondera.

8. Accompagner les collectivités territoriales françaises et étrangères dans leurs actions de développement

Dans tous les pays, les autorités locales forment un levier puissant dans l'atteinte des ODD comme dans les réponses aux situations d'urgence. Elles ont également un rôle important à jouer pour sensibiliser les citoyens à l'échelle des territoires et faire émerger des initiatives promouvant le développement durable. Les programmes et initiatives visant leur mobilisation seront recherchés, comme cela a été réalisé avec succès dans le cadre de la préparation de la COP21 et à l'échelle de l'espace francophone dans le cadre de l'Association internationale des maires francophones. La France soutient les échanges entre collectivités à travers le monde par le biais des réseaux de villes et des plates-formes internationales. La France renforcera son soutien aux collectivités des pays partenaires porteuses de projets ambitieux de développement durable. Le gouvernement continuera à appuyer à l'international le rôle moteur des autorités locales dans la transition vers des modèles de développement durable, en renforçant notamment sa participation dans l'« Alliance financière pour les villes » lancée lors de la COP21. Il soutiendra en outre le développement du mécanisme « 1% solidaire » au profit de la solidarité internationale dans le domaine des déchets et de l'eau pour les collectivités territoriales et les agences françaises de l'eau (loi Oudin-Santini). L'Etat accompagnera en particulier le renforcement des compétences des collectivités ultramarines en matière de coopération régionale, dans le cadre des dispositions prévues par la loi relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des outre-mer dans leur environnement régional. L'Etat pourra par ailleurs sensibiliser les collectivités territoriales notamment ultra-marines à l'utilité d'engager une démarche partenariale afin qu'elles mobilisent les fonds européens en faveur du développement des pays de leur zone océanique.

La coopération décentralisée constitue un vecteur majeur pour partager l'expérience française ainsi que pour le renforcement des capacités. L'Etat continuera d'apporter son appui direct à certains projets de coopération décentralisée et à accompagner l'action extérieure des collectivités territoriales, notamment grâce aux Conseillers diplomatiques auprès des préfets de région et aux cofinancements de la Délégation à l'Action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du MAEDI, sous l'égide de la Commission nationale de la Coopération décentralisée (CNCD). Le gouvernement conforte le mandat de l'AFD pour contribuer au financement de l'action extérieure des collectivités territoriales françaises dans les pays en développement, en complément de l'action de la DAECT. Le MAEDI, qui demeurera pilote du dialogue entre l'Etat et les collectivités, poursuivra le financement d'opérations de coopération décentralisée plus ciblées et de plus faible montant. Il sera étroitement associé à la mise en œuvre des actions de l'AFD et veillera à la bonne articulation avec ses propres interventions.

Le Livre Blanc « diplomatie et territoires », validé le 23 novembre 2016 par la CNCD, précise l'offre de l'Etat à l'égard des collectivités territoriales pour les accompagner dans leur action extérieure et développer les synergies ; dans ce cadre, l'AFD élaborera une stratégie « action extérieure des collectivités », incluant une offre de financement.

9. Renforcer la contribution de l'expertise technique internationale française au développement durable

La réforme du dispositif de coopération technique français, à travers la fusion des principaux opérateurs publics et la création d'Expertise France au 1^{er} janvier 2015, accroît la capacité de la France à répondre aux demandes d'appui pour la définition, le pilotage et la mise en œuvre des politiques publiques permettant d'atteindre les ODD. La consolidation de la fusion sur le plan opérationnel est la priorité première ; elle permettra à Expertise France de jouer pleinement le rôle d'opérateur de référence ayant vocation à rassembler l'ensemble des opérateurs spécialisés qui lui est assigné par la loi. Le transfert en cours des experts techniques internationaux du MAEDI à Expertise France permet de renforcer la cohérence et l'efficacité du réseau français d'expertise internationale.

Le gouvernement charge le délégué interministériel à la coopération technique internationale de produire un document d'orientation visant à poursuivre le rassemblement des opérateurs spécialisés de coopération technique, sous l'égide d'Expertise France, selon des modalités souples et sur la base d'une démarche partenariale et conventionnelle, en vue de présenter une offre française compétitive et transversale. Une circulaire du Premier ministre sera adressée aux administrations pour faciliter le recours à l'expertise publique française et sa projection à l'international.

Le partenariat entre l'AFD et Expertise France continuera de se renforcer : le gouvernement demande aux deux agences de produire un document stratégique conjoint sur le recours à l'expertise technique pour atteindre les ODD et les objectifs de l'Accord de Paris, et de le mettre en œuvre en développant des synergies opérationnelles en particulier dans le domaine de la gouvernance et dans les secteurs du développement durable, dont le climat, et de la sécurité dans les Etats en situation de fragilité.

Expertise France mobilise en contractualisation directe sur financements de l'AFD (marchés passés à l'étranger ou pour le compte propre de cette dernière) les experts publics en assistance technique (résidente, plus de six mois) ainsi qu'en expertise ponctuelle et itérative. Sont concernés : (i) les agents de la fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière française (ii) les personnels travaillant pour une personne morale de droit public français (iii) les personnels travaillant au sein d'organismes de droit privé chargés d'une mission de service public.

Le gouvernement décide de ré-abonder le Fonds d'expertise et d'échanges d'expériences (FEXTE).

10. Mieux mobiliser les établissements de l'enseignement supérieur et de recherche français et leur réseau international pour le développement et contribuer au renforcement des communautés scientifiques et de l'enseignement supérieur des pays en développement

La concertation et la coordination entre les acteurs de la recherche pour le développement, des sciences du développement durable et des politiques de développement seront renforcées par un mécanisme souple et pérenne de rencontres annuelles, ouvertes aux organismes européens et internationaux. Ce mécanisme travaillera notamment en articulation avec le collège des représentants d'organismes universitaires, scientifiques et de formation du Conseil National du Développement et de la Solidarité (CNDSI).

La France confortera son offre de formation supérieure pour la rendre plus lisible et adaptée aux besoins des pays en développement. Les universités, les grandes écoles, leurs regroupements se rapprocheront des organismes de recherche dédiés au sein des alliances de recherche pour structurer et élargir l'offre de formation supérieure et notamment de formation par la recherche à destination des pays en développement.

L'AFD renforcera le financement, dans ses zones d'intervention et principalement sur prêt, des politiques publiques et des établissements publics et privés à but non lucratif sur des enjeux directement liés à l'enseignement supérieur (infrastructures et équipements, développement de filières porteuses en termes de métiers d'avenir, mise à niveau des formations) ou pour lesquels l'enseignement supérieur est en charge du développement des compétences (formation des enseignants du primaire et du secondaire, formation des formateurs de la formation professionnelle) ou de l'innovation scientifique ou technologique (incubateurs, parcs scientifiques) permettant la dynamisation de l'économie ou de territoires. Ces interventions s'appuieront sur le réseau partenarial des établissements français et favoriseront les synergies avec les programmes de bourses et d'appui à la mobilité soutenus par le MAEDI pour contribuer à l'influence française de long terme.

L'investissement de la recherche française dans les panels scientifiques intergouvernementaux dédiés aux problématiques globales sera soutenu, en matière de climat avec le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, de biodiversité avec la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et le Groupe international d'experts sur les ressources, ou encore de sécurité alimentaire avec le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition. La valorisation de la recherche et le transfert de technologies et de connaissances pourront notamment s'appuyer sur les travaux engagés en milieux tropicaux dans les collectivités ultramarines, confrontées à de nombreux enjeux en commun avec les petits Etats insulaires en développement.

La France s'attachera à la continuité des activités de renforcement de capacités, de recherche et d'aide au développement, en veillant notamment à renouveler les modalités de financement qui y sont attachées. Elle s'appuiera notamment sur ses opérateurs de recherche pour le développement et les réseaux français d'instituts de recherche à l'étranger (notamment l'Institut de Recherche pour le Développement, le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement, l'Institut National de la Recherche Agronomique, le Réseau International des Instituts Pasteur). Elle veillera à ce que l'AFD promeuve plus systématiquement la recherche notamment dans les opérations qu'elle finance et plaidera pour que les bailleurs internationaux fassent de même. Elle ouvrira les financements de l'Agence nationale de recherche aux recherches conduites avec les pays en développement, pour l'appui à la mise en œuvre des ODD et à la lutte contre les dérèglements climatiques. La France proposera dans la perspective du sommet UE-Afrique en 2017 l'élaboration d'un programme « Erasmus euro-africain ».

11. Renforcer le dialogue et les partenariats avec les ONG et l'ensemble de la société civile et accroître leur rôle dans la définition et la mise en œuvre de la politique de développement et de solidarité internationale

Le gouvernement rappelle le rôle transversal et stratégique du CNDSI, dont les réunions régulières se poursuivront. Il réaffirme l'importance d'une approche pluri-acteurs, tenant compte de l'expertise, de la légitimité et des moyens de la société civile, dans ses différentes composantes telles que représentées au CNDSI, pour promouvoir et atteindre les ODD. Il reconnaît aux organisations de la société civile un rôle majeur dans la connaissance des acteurs du Sud et dans la mobilisation de compétences diversifiées sur le terrain.

Le gouvernement qui, conformément à son engagement, a doublé depuis 2012 l'aide transitant par les organisations de la société civile poursuivra cet effort d'augmentation en leur faveur. Le gouvernement continuera par ailleurs à encourager le don et le mécénat, via des incitations fiscales.

Conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba, la France encourage la mobilisation de toutes les sources de financement en faveur du développement durable, au-delà de la seule aide publique au développement, dont la mobilisation des ressources domestiques des pays en développement. A cet égard, la France soutient et participe à la lutte contre l'évasion fiscale internationale, qui constitue un frein majeur au développement de ces pays. Un document d'orientation politique sera co-élaboré au premier semestre 2017 pour préciser les ambitions de la contribution de l'ensemble des acteurs de la société civile à la politique française en matière de coopération internationale et de développement.

12. Entretenir, en particulier au travers du groupe AFD, une relation stratégique et partenariale renforcée avec le secteur privé, au service de la réalisation des objectifs du développement durable

Le gouvernement réaffirme l'importance de la contribution des entreprises et de l'ensemble des acteurs du secteur privé, dans les économies avancées comme dans les pays en développement, pour atteindre les ODD. La France promeut la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, le respect des conventions internationales de l'Organisation internationale du travail et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi que les politiques axées sur le développement durable qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation. Le gouvernement se félicite du partenariat noué par l'AFD avec le secteur privé et demande à l'AFD, dans le respect du principe de déliement de son aide et d'appropriation par les pays partenaires, de l'amplifier, en France comme dans les pays bénéficiaires, afin notamment de répondre aux importants besoins en matière d'infrastructures, de développement agricole et de services essentiels dans les pays partenaires où le groupe intervient, en veillant à améliorer les retombées de son activité pour les acteurs économiques français. Ces partenariats pourront en particulier prendre la forme de coalitions pluri-acteurs (associant Etats et acteurs publics, entreprises, ONG, monde académique et tous autres acteurs, autour d'un même objectif). Il souligne la nécessité d'une approche partenariale renforcée avec les autres bailleurs internationaux pour amplifier son effet de levier et répondre aux besoins de financement croissants des acteurs privés. Dans cette perspective, l'AFD complètera sa gamme de produits destinés au secteur privé des pays bénéficiaires, notamment pour contribuer à la réorientation des investissements privés vers l'économie résiliente et basse émission. En raison de leur rôle indispensable dans la mobilisation de financements et dans l'appropriation locale, les investisseurs et secteurs bancaires locaux, régionaux et internationaux, y compris les banques nationales ou régionales de développement, doivent faire l'objet d'une attention renforcée.

La France poursuivra la mise en œuvre de la stratégie « Innover ensemble », adoptée en juin 2016. Dans ce cadre, elle promouvra les initiatives partenariales d'économie inclusive, sociale et solidaire et d'investissement à impact, ainsi que le commerce équitable, qui proposent des solutions et savoir-faire alliant développement économique et solidarité. Elle réalisera en 2017 un bilan du Plan d'action national en faveur du commerce équitable lancé en 2013, en vue d'en préparer une seconde édition.

L'AFD accompagnera également les efforts des pays bénéficiaires pour mettre en œuvre la gouvernance la plus favorable possible au développement d'un secteur privé dynamique et créateur d'emplois. Le rapprochement AFD-CDC permettra d'enrichir les outils d'accompagnement du groupe AFD à destination des entreprises.

13. Promouvoir en France comme à l'étranger la connaissance par les citoyens des objectifs de développement durable ainsi que l'éducation au développement et à la solidarité internationale

Il convient de sensibiliser tous les citoyens, dès leur plus jeune âge, aux enjeux de développement dans le cadre renouvelé de l'Agenda 2030 et des ODD, de valoriser l'engagement solidaire - notamment des jeunes - reconnu comme un levier essentiel d'un mieux vivre ensemble en France, en Europe et dans le monde. La France soutient, encourage et anime, notamment via l'AFD, l'essor des programmes de sensibilisation et d'éducation au développement, à la citoyenneté et à la solidarité internationale, ainsi que le service civique et le volontariat, permettant la création d'un état d'esprit citoyen et solidaire des territoires et de leurs habitants. Le gouvernement décide de confier à l'AFD une mission de sensibilisation aux enjeux du développement durable et de solidarité internationale auprès du plus grand nombre, en France comme à l'étranger. L'Agence appuie déjà des manifestations telles que la Semaine de la solidarité internationale et la Semaine du développement durable. Elle encourage les débats au niveau local pour que les citoyens s'approprient les enjeux des ODD et de la politique de développement. Le gouvernement décide de lancer, avec l'ensemble des parties prenantes, une feuille de route interministérielle, afin de mieux coordonner les initiatives et donner aux citoyens, notamment les plus jeunes, les clés pour comprendre les enjeux du développement durable et de la solidarité internationale et de contribuer à bâtir un consensus national autour de la politique de développement.

14. Soutenir la modernisation en cours de l'aide européenne au développement, en faveur d'une plus grande efficacité et d'une meilleure prise en compte des enjeux globaux (développement durable et climat, villes et territoires, sécurité, migrations, éducation) et veiller à sa cohérence avec les autres politiques européennes ainsi qu'à son articulation avec l'aide française

Le gouvernement rappelle l'importance de l'articulation de son action en matière de développement avec la politique européenne de développement, qui a un effet démultiplicateur des efforts nationaux et renforce le rôle de l'Union européenne au-delà de ses frontières et de son voisinage. Le gouvernement appuie la mise en œuvre de nouveaux instruments européens de financement du développement, plus innovants, mieux adaptés aux crises actuelles (notamment migratoires), permettant de faire le lien entre l'urgence et le développement et d'accroître la mobilisation du secteur privé – tels que les fonds fiduciaires au bénéfice de certaines zones (telles que la Centrafrique, la Syrie, la Colombie, ou encore le Fonds fiduciaire d'urgence stabilité et migrations en Afrique) et le plan d'investissement externe en cours d'examen. La France encouragera la poursuite du développement des outils de mixage prêts-dons par l'Union européenne, les synergies entre les instruments européens et les dispositifs nationaux, les partenariats entre l'AFD et les autres agences européennes de développement, la programmation et la mise en œuvre conjointes, la reconnaissance des procédures entre agences de développement et la prise en compte du lien entre sécurité et développement dans les instruments européens, y compris à travers les fonds fiduciaires, et le renforcement de la coordination entre les opérateurs européens. Enfin, alors que les accords de Cotonou arrivent à échéance en 2020, la France œuvrera pour le maintien d'un cadre cohérent et global de partenariat entre l'UE et les pays ACP (Afrique Caraïbes Pacifique), en associant les collectivités ultramarines à sa révision.

L'AFD réorganisera ses modes d'intervention pour maximiser la contribution de ses financements à l'accompagnement des trajectoires de développement sobre en carbone et résiliente aux effets du changement climatique des pays en développement. La France plaidera pour que l'ensemble des bailleurs se dotent d'objectifs chiffrés ambitieux et croissants de financements avec des co-bénéfices climatiques, à l'instar du seuil de 50% fixé et atteint par l'AFD, afin d'atteindre l'objectif collectif des pays développés de mobiliser 100 Md\$ par an de sources publiques et privées d'ici 2020.

15. Développer une approche stratégique et sélective de notre aide multilatérale, conformément à la stratégie qui sera adoptée d'ici la fin de l'année

La poursuite d'une plus grande sélectivité, visant à concentrer notre effort là où il offre un effet de levier sur nos priorités, est un axe essentiel de la participation de la France au système multilatéral, de même que la complémentarité avec les outils bilatéraux. La France allouera en priorité son aide aux institutions partageant son engagement en faveur des PMA, des Etats en situation de fragilité et de l'Afrique subsaharienne. Elle y portera les priorités suivantes : le développement économique, le climat, la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le développement urbain durable, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les inégalités, la diffusion de la langue française et des valeurs universelles qui y sont associées, ainsi que l'innovation. Elle affectera ses financements innovants en particulier à la santé et à la lutte contre le changement climatique. Enfin, la France continuera à impulser et accompagner les transformations en cours du système multilatéral, reflétant les évolutions des grands équilibres mondiaux, en participant à la création de nouveaux acteurs comme le Fonds vert pour le climat ou la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures. Elle promouvra l'émergence et le renforcement des plateformes multi-acteurs, associant organisations publiques, privées et société civile, comme levier indispensable de transition vers un développement durable.

16. Renforcer la redevabilité et la transparence de l'aide française

Dans le cadre de la présidence française du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO), le gouvernement réaffirme sa volonté de poursuivre la transparence et le dialogue autour de l'action publique dans le domaine du développement. Il réaffirme son engagement en faveur d'une meilleure transparence des données, en poursuivant d'une part son implication au sein du Comité d'aide au développement de l'OCDE en matière de publication des données statistiques sur le financement du développement et d'autre part la publication des données de l'aide bilatérale française conformément aux standards de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, à laquelle l'AFD adhérera. La France publie d'ores et déjà plus de 80% de ses projets bilatéraux d'APD sous ce format. Afin de renforcer la visibilité et la transparence de l'aide française au développement, le gouvernement demande à l'AFD d'héberger sur un site Internet commun les données de l'aide bilatérale française mise en œuvre par l'Etat et ses principaux opérateurs. Il appelle à la poursuite de la transformation numérique et des efforts de redevabilité quant aux résultats des actions engagées par la politique de développement, en particulier l'adaptation lorsque cela est nécessaire du cadre de redevabilité actuel aux ODD. Le gouvernement publiera désormais chaque année une programmation des dépenses du Fonds de solidarité pour le développement (FSD), dans le document de politique transversale « aide au développement » accompagnant le projet de loi de finances. Elle sera actualisée en début d'année par le comité de pilotage du FSD.

17. Faire de la culture un vecteur de la réalisation des ODD

La France défend le rôle transversal de la culture dans la réalisation des ODD et continuera de la placer au cœur de sa politique de développement, en faveur notamment de la cohésion sociale et de la construction d'un Etat de droit. Reconnaissant le caractère stratégique des filières culturelles et créatives pour le développement durable, le gouvernement s'engage dans l'appui technique et juridique visant à la mise en place de cadres réglementaires et de structures adaptées à une gestion efficace des droits d'auteur dans les pays en développement pour permettre une juste rémunération des artistes et le financement de la création à travers un soutien aux jeunes artistes. Protéger l'innovation et la création renforce les industries, notamment culturelles et créatives, et encourage la croissance économique et le développement. Ainsi, l'AFD étudiera la possibilité de développer une offre de financement

pour soutenir les industries culturelles et créatives dans les pays en développement, notamment en Afrique.

18. Adapter les principales stratégies sectorielles et transversales aux ODD, notamment :

- **Education, formation professionnelle et francophonie :** Le gouvernement souligne le caractère essentiel et prioritaire du secteur de l'éducation pour le développement. La France s'attache à accroître significativement et durablement le financement international du secteur et en particulier de l'éducation de base. Le gouvernement réaffirme l'attachement de la France à la promotion du droit à une éducation de qualité pour toutes et tous et à la nécessité d'accompagner la formation tout au long de la vie, qui seront au cœur de la future stratégie Education-Formation-Insertion 2017-2021, afin de renforcer le lien social et l'insertion vers l'emploi. Il décide d'augmenter progressivement sa contribution à ce secteur en faveur des pays prioritaires de la politique de développement et de solidarité internationale, en particulier ceux de l'espace francophone où la connaissance du français – notamment l'amélioration de la formation des enseignants - et la formation aux valeurs démocratiques dans notre langue participent à l'accès à la citoyenneté et à l'emploi. Il sera veillé à ce que le réseau en Afrique des écoles binationales soit conforté. L'action de la France dans ce domaine s'effectuera prioritairement à travers des outils concessionnels. Elle s'appuiera par ailleurs sur l'ensemble des instruments financiers de l'AFD pour développer ses engagements dans ce secteur.
- **Santé :** La France confirme son engagement de premier plan en faveur de la santé mondiale et du renforcement des systèmes de santé, à la fois dans un souci d'équité et pour garantir la sécurité sanitaire internationale. Le renforcement des systèmes de santé et la mise en place d'une Couverture santé universelle seront au cœur de la nouvelle stratégie santé 2017-2021 en cours d'élaboration, qui s'articulera autour du rôle essentiel de l'Organisation mondiale de la Santé et s'appuiera notamment sur les recommandations de la Commission onusienne Emploi en Santé et Croissance Economique. Face à la montée des maladies non-transmissibles, la France plaidera pour une meilleure prise en charge de ces maladies et des interventions sur leurs déterminants tant comportementaux que socio-économiques, environnementaux et climatiques, selon une approche préventive. La France s'est engagée, avec le reste de la communauté internationale, à éradiquer les trois pandémies (VIH, tuberculose, paludisme) en tant que menace à la santé publique d'ici 2030. Le gouvernement poursuit son engagement exceptionnel en ce sens en maintenant la contribution de la France au Fonds mondial de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme. La part de cette contribution dédiée à l'assistance technique mise en œuvre par Expertise France sera augmentée (passage de 5 à 7%) afin de renforcer les capacités des pays partenaires et de soutenir leurs systèmes de santé. Cet effort passe également par un engagement renouvelé auprès d'Unitaid. La France maintiendra son soutien à cette initiative majeure pour l'innovation en santé. A travers GAVI, l'Alliance du Vaccin, la France est également fortement engagée pour la vaccination dans les pays les plus pauvres. La France poursuivra enfin son soutien à l'Organisation mondiale de la santé dans son rôle d'autorité coordinatrice et directrice des travaux dans le domaine de la santé publique internationale.
- **Lutte contre la faim et la malnutrition :** La France continuera à soutenir de manière prioritaire des initiatives visant à adapter l'agriculture et les systèmes alimentaires au changement climatique, à lutter contre la malnutrition en renforçant les systèmes alimentaires et de santé et à développer des filières agricoles durables et pourvoyeuses d'emploi. Elle agira en faveur de la transformation durable des territoires ruraux, en soutien à une agriculture familiale, productrice de richesses et d'emplois. Pour cela, la France actualisera sa stratégie en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du

développement d'une agriculture durable. Le gouvernement mettra en œuvre la feuille de route multisectorielle sur la nutrition (2016-2020), afin de renforcer son action sur l'ensemble des secteurs déterminants d'une bonne nutrition (agriculture, santé, eau, hygiène et assainissement, éducation, environnement, genre).

- **Accès à l'eau potable et à l'assainissement :** L'accès de tous à des services d'alimentation en eau potable et d'assainissement gérés de façon durable constituera une priorité pour la France, contribuant ainsi à améliorer la santé, l'accès à l'éducation, la sécurité alimentaire et à lutter contre la malnutrition. Face aux enjeux démographiques, la France élaborera, en concertation avec toutes les parties prenantes, une stratégie pluriannuelle promouvant les droits à l'accès à l'eau potable. Elle agira en faveur de l'assainissement, ainsi que de la préservation et de la bonne gestion des ressources en eau, dans un contexte de changement climatique.
- **Genre et population :** La France adoptera en 2018 une nouvelle stratégie genre, approfondissant son engagement en faveur de la prise en compte des questions de genre dans tous ses instruments de développement, afin de favoriser l'autonomisation et l'égalité de droits pour les femmes et les filles, qui sont des actrices majeures du développement durable. La nouvelle stratégie sera évaluée annuellement par le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes . Elle mettra également en œuvre de manière ambitieuse sa nouvelle stratégie sur les enjeux de population, les droits et la santé sexuels et reproductifs.
- **Numérique :** Le gouvernement souligne le rôle des technologies numériques comme un vecteur et un accélérateur de l'atteinte des ODD dans les pays en développement, notamment en Afrique. Il réaffirme les huit objectifs fixés par le plan d'action « développement et numérique » pour 2015-2017 permettant de répondre aux trois enjeux (i) de l'accès de tous à un Internet abordable et ouvert, (ii) de la construction d'une économie numérique et (iii) de l'utilisation du levier numérique au service des ODD dans les pays en développement. Il encourage l'AFD à développer des actions d'appui aux écosystèmes d'innovation dans les pays en développement, notamment à travers des instruments de financement adaptés et des partenariats avec les acteurs de l'innovation tant français que des pays en développement.
- **Gouvernance :** L'ODD n° 16 (promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous et la mise en place d'institutions efficaces) a une portée transversale essentielle pour l'atteinte des autres ODD. Le gouvernement confirme le transfert du mandat de la gouvernance à l'AFD, en association étroite avec Expertise France pour les aspects relevant de sa compétence. Il encourage l'Agence à développer son action sur la gouvernance et le renforcement des capacités à hauteur de 800M€ par an à l'horizon 2020 en faveur du renforcement des institutions, de la mobilisation des ressources intérieures et du renforcement des capacités des administrations fiscales, de la promotion de modes de gouvernance inclusifs, de l'accompagnement des politiques publiques et des politiques sectorielles des Etats. Le gouvernement invite l'AFD, sur la base d'une première feuille de route, à poursuivre la structuration de son intervention dans ce champ.